

9 juillet 2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTREUIL

N° E24000018 /93

LE MAGISTRAT DESIGNÉ PAR LA
PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation d'une commission d'enquête

Vu la lettre, enregistrée le 8 juillet 2024, par laquelle la présidente de la région Île-de-France demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la révision du Plan des Mobilités en Île-de-France 2030 (PDMIF) ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

Vu la décision du 2 avril 2024 par laquelle la présidente du tribunal administratif a donné délégation à M. Didier ISRAËL pour signer les décisions relatives à la désignation des commissaires enquêteurs ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Présidente :

Mme Nicole SOILLY

Membres titulaires :

M. Jean-Pierre CHAULET

M. Jean-François BIECHLER

Mme Monique DELAFOSSE

M. Reinhard FELGENTREFF

M. Yves MAËNHAUT

M. Jean-Yves COTTY

Mme Annie LE FEUVRE

M. Philippe ZELLER

En cas d'empêchement de Mme Nicole SOILLY la présidence de la commission sera assurée par M. Jean-Pierre CHAULET, membre titulaire de la commission.

MEMBRES SUPPLÉANTS :

M. Jacky HAZAN,
M. Bertrand CHANTALAT.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le premier des membres suppléants.

Article 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leurs véhicules, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à la présidente de la région Île-de-France, aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Montreuil, le 9 juillet 2024

Le magistrat désigné,



Didier ISRAËL